

Lettre des représentants Pinet et Cavaignac, en mission près de l'armée des Pyrénées-Occidentales, sur la découverte d'un projet de conjuration dans le département des Landes, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)

Jacques Pinet, Jean-Baptiste Cavaignac

Citer ce document / Cite this document :

Pinet Jacques, Cavaignac Jean-Baptiste. Lettre des représentants Pinet et Cavaignac, en mission près de l'armée des Pyrénées-Occidentales, sur la découverte d'un projet de conjuration dans le département des Landes, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 624-626;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21004_t1_0624_0000_2

Fichier pdf généré le 23/01/2023

dentales, sur la découverte d'un projet de conjuration pour allumer la guerre civile dans le département des Landes, et livrer le pays à l'Espagnol. Dans cette lettre, les représentants du peuple proposent à la Convention nationale la mesure d'arrestation des ci-devant nobles, ci-devant seigneurs et prêtres fanatiques. La Convention nationale décrète l'insertion au bulletin et le renvoi au comité de salut public (1).

[Mont-Adour, 6 germ. II] (2).

« Citoyens collègues,

Nous avons déjà fait part au Comité de salut public, par notre lettre du 27 ventôse, d'un plan de guerre civile qui devait s'allumer dans le département des Landes et dont un heureux hasard avait fait tomber en nos mains la preuve écrite. Maintenant que nous avons saisi les chefs des conspirateurs, nous allons vous donner les détails connus de ce complot infâme.

Depuis longtemps, un grand nombre de mauvais citoyens qui s'étaient soustraits à la réquisition, quelques déserteurs même de la levée en masse, après avoir refusé leurs bras à la Patrie ou lâchement abandonné leurs drapeaux, s'étaient allés cacher dans les bois du district de Saint-Sever. Le jour, ils habitaient ces retraites presque inaccessibles et la nuit ils étaient reçus dans des maisons aristocrates où ils trouvaient leur nourriture, la plupart d'entre eux étaient armés. Ils volaient, ils pillaient, ils assassinaient. Dans le mois de vendémiaire, les gardes nationales des départements des Landes, du Gers et des Hautes-Pyrénées se réunirent en grand nombre pour leur donner la chasse. Cette mesure eut quelque succès, mais il resta encore de ces brigands et le nombre s'en accrût chaque jour d'une manière alarmante. Nous adressâmes aux municipalités les ordres les plus sévères. Nous ordonnâmes enfin l'arrestation de tous les parents de ceux qui, sujets à la réquisition, n'y avaient point obéi ou avaient abandonné leur poste. Mais en même temps les malveillans, les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, les prêtres, tous les royalistes préparaient sourdement une nouvelle Vendée. Cette conspiration s'étendait jusqu'aux extrémités de la frontière et enveloppait tout le département des Landes. Elle s'est manifestée à nous d'une manière partielle. D'abord une émigration considérable d'habitants du pays basque, nous annonça son existence. Nous fîmes arrêter plusieurs coupables. Nous créâmes une commission extraordinaire pour les juger et pour faire interner les habitants de ce pays qui, vendus à l'Espagnol, avaient envoyé à Caro une députation pour se livrer à son maître.

Dans le même temps nous fîmes instruits qu'à Dax, on professait hautement le royalisme. L'un de nous s'y transporta et par les mesures ri-

goureuses qu'il prit, il comprima l'audace des nombreux aristocrates de ce district.

Nous ne pouvions douter d'après cela qu'il existât un vaste complot. Nous en suivions les traces lorsque, parcourant les divisions de l'armée, un officier du 4^e bataillon des Landes nous remit les lettres que vous allez lire.

[Au cⁿ Dulau, sous-lieutenant dans les grenadiers du 4^e b^{on} des Landes, à Urrugne].

« Samadet, le 1^{er} mars 1794.

« Je vous prie, mon cher ami, de me faire passer l'incluse à son adresse après l'avoir cachetée et me garder le secret. »

Signé : PROVÈRES-DUMARTIN.

[A Monsieur, Monsieur l'abbé Jumcarot, au camp des émigrés, sur la Montagne de la Rune, en Espagne.]

« Samadet, le 1^{er} mars 1794.

« Persévérez, Monsieur, toujours dans le projet d'entrer. Voici le moment favorable. Nous sommes tous à la famine. Les déserteurs sont en si grand nombre dans ce pays que l'éclat n'est pas loin et si l'Espagnol veut, vous ferez à votre aise. M. Durgon et M. Sorbets travaillent de tous leurs moyens, le premier en embauchant les déserteurs en secret et l'autre en mettant plus de régularité qu'il ne faut dans ses commissions et tous les deux s'entendent et ce sont eux qui doivent commander, sitôt que le premier mécontentement se montrera. Il y a plusieurs de mes amis qui s'y prêteront. Costadouat est terrible. Je n'ai pas osé le mettre dans le secret. J'ai essayé de le corrompre, mais il m'a été impossible. Il tient toujours le parti des chevaliers de Dom Quichotte de l'ordre de *Ça ira*. Mais nous lui ferons bientôt son compte; il le mérite, car il est tout sans-culotte. L'avocat Durbens, nous sert aussi, car les déserteurs passent souvent chez lui à Serres où il s'est retiré, et il est bien de notre parti. Dites et assurez à l'Espagnol que tous les nobles et seigneurs de ce pays sont à leur secours et que s'ils peuvent approcher Bayonne, ils sont maîtres. Je connais l'endroit et je suis sûr du coup et j'espère que les Carmagnoles danseront mal à leur aise, ce sera pour le premier juin qu'il convient de choisir le coup d'essai, parce que la famine y fera plus que toute l'armée. J'attends cette époque avec le désir de vous embrasser pour vous témoigner que je suis avec un très profond respect, Monsieur, votre très humble serviteur.

Signé : PROVÈRES-DUMARTIN.

Nous nous assurâmes du patriotisme de l'officier qui nous remit ces lettres et nous présumons qu'elles ne sont tombées entre ses mains que par une erreur née de l'analogie de son nom avec celui auquel elles étaient adressées. Nous avons donné des ordres pour que celui-ci fut arrêté.

A l'instant même que nous avons eu connaissance de ces lettres, nous avons fait partir une

(1) P.V., XXXIV, 303. *Débats*, n° 561, p. 233; *Ann. patr.*, n° 455; *J. Perlet*, n° 556; *J. Mont.*, n° 139; *Batave*, n° 410; *Audit. nat.*, n° 555; *F.S.P.*, n° 272; *J. Sablier*, n° 1230; *Mon.*, XX, 117; *M.U.*, XXXVIII, 189; *C. Eg.*, nos 592 et 593; *Bⁱⁿ*, 12 germ.; *Mess. soir.*, nos 591 et 592; *Rép.*, n° 102, p. 408.

(2) AF_{II} 172, pl. 1411, p. 39 et 43. Extrait dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XII, 199 et s.

compagnie de gendarmerie pour arrêter les 4 chefs qui y sont désignés ainsi que leurs familles. Le lendemain nous sommes partis pour Saint-Sever à la tête d'un escadron de dragons. Nous avions en outre à Saint-Sever et à Tartas le dépôt du 18^e Régiment de Dragons qui nous offrait une force de huit cents hommes et au besoin deux escadrons du 12^e régiment de husards pouvaient, dans une demi-journée, se rendre auprès de nous. La terreur avait devancé notre arrivée; les conspirateurs avaient été arrêtés. Notre premier acte fut d'ordonner le désarmement de tout le département des Landes.

Le lendemain, nous avons parcouru nous-mêmes avec toute la cavalerie, les diverses communes qu'habitaient les chefs connus de la conjuration, nous avons employé 3 jours à cette expédition militaire, durant lesquels nous avons fait arrêter près de quatre-vingts ci-devant nobles ou seigneurs; nous continuerons les arrestations jusqu'à ce que le dernier de ces ennemis irréconciliables de la liberté soit enchaîné. Nous pensons que ce serait étouffer tous les germes de la guerre civile dont on nous menace sans cesse que d'étendre cette mesure à la République entière.

La Commission extraordinaire que nous avons créée à Bayonne nous avait suivi de près, une guillotine avait été apportée et dressée sur la place de Saint-Sever. Déjà huit des chefs ont payé de leurs têtes. Le zèle et le patriotisme de ce Tribunal redoutable aux méchants nous assurent que successivement celles de tous les coupables tomberont sous le glaive national.

L'instruction de leur procès nous a pleinement convaincus qu'une nouvelle Vendée était prête à s'élever dans ce malheureux pays. Déjà tout était préparé : on a trouvé chez deux ou trois des conspirateurs, du pain de deux qualités différentes pour huit cents hommes; partie de ce pain, portait en étiquette le mot *officiers*, l'autre *soldats*. On a trouvé chez Dumartin, l'auteur des deux lettres, plusieurs cartouches faites et d'autres à demi-préparées. Ce conjuré avait, comme agent national, fait un réquisitoire à la municipalité de Samadet pour faire relever d'anciens remparts tombés en ruine et vous remarquerez que cette commune située sur un lieu très élevé offre une position militaire très avantageuse. Nous avons remarqué aussi que les lieux qu'habitaient ses complices étaient de difficile accès.

C'est dans deux communes de ce district et au moment où le soulèvement allait se manifester que des scélérats ont coupé l'arbre de la Liberté, ils sont arrêtés, ainsi que les officiers municipaux de ces communes, la liberté sera vengée d'un si noir attentat.

Plusieurs déserteurs effrayés par notre présence, se sont hâtés de retourner à leurs bataillons. Nous savons qu'il en existe encore dans les bois; nous irons les en chasser et nous vous en rendrons bon compte.

La levée des grains requis pour les subsistances de l'armée se faisait ici d'une manière très lente; dans ce moment le contingent est plus que rempli.

Vous vous demandez déjà sans doute, Citoyens collègues, par quelle fatalité une guerre civile se préparait sous les yeux des autorités constituées, des Comités de surveillance, des sociétés populaires sans que ni les uns ni les autres

s'en soient aperçus. Cette question nous a occupés aussi nous-mêmes. Nous connaissons quelques-unes des causes de cet étrange aveuglement, nous rechercherons les autres avec sévérité. Les municipalités étaient la plupart présidées, dirigées par les conjurés eux-mêmes. Ils étaient parvenus sous l'apparence du plus ardent patriotisme, en s'affublant du bonnet rouge, de la veste courte et du pantalon, déguisement nécessaire aux aristocrates pour tromper le peuple, à surprendre la confiance des citoyens et des autorités constituées, plusieurs d'entre eux étaient chargés du recensement des grains.

C'est ainsi, Citoyens collègues, que les ennemis de la liberté publique, désespérant de l'anéantir par la force des armes, voyant toutes les factions écrasées, essayent d'en élever de nouvelles. Ils veulent, les traîtres, devenir les régulateurs de l'esprit public pour le corrompre et le diriger vers les vices et l'immoralité; ils veulent qu'on leur confie la République naissante pour l'étouffer dans son berceau. La Vendée est détruite, ils veulent en créer une autre. Nous sommes vainqueurs sur nos frontières, ils veulent nous vaincre dans l'intérieur et lancer de nouveau une portion du peuple sur l'autre en le fanatisant. Le trône est renversé, ils veulent en rassembler les débris pour faire renaître de ses cendres la royauté proscrite. Le fanatisme est expirant, ses prêtres sont en horreur, ils veulent relever ses autels et lui sacrifier encore des victimes humaines. Les aristocrates connus sont poursuivis, arrêtés et leurs biens confisqués, leurs complices cachés, pour les soustraire à cette mesure commandés par le salut public et surtout pour mieux servir le système de contre-révolution que poursuivent depuis si longtemps plusieurs factions qui se succèdent ou se croisent tour à tour, affectent plus d'ardeur, plus d'énergie que les véritables soutiens de la Révolution, auxquels ils s'efforcent d'enlever la confiance publique en l'usurpant eux-mêmes.

Mais leurs projets échoueront comme ceux des factieux qui les ont précédés. Chaque jour voit rouler sur l'échafaud quelqu'une de leurs têtes et les braves citoyens armés pour la défense de la patrie, en même temps qu'ils marcheront au pas de charge sur l'ennemi du dehors, formeront un second rang qui fera face aux ennemis intérieurs et qui à leur premier mouvement fondra sur eux pour les anéantir.

N'ayez point d'inquiétudes, Citoyens collègues, sur cette nouvelle conjuration; elle ne peut plus avoir de suites funestes que pour ses auteurs. Encore un coup manqué pour les aristocrates!

Nous vous le répétons, Citoyens collègues, il est temps d'ordonner l'arrestation de tous les ci-devant nobles, de tous les ci-devant seigneurs, de tous les prêtres fanatiques; ce sont les ennemis naturels de la République; tant qu'il en restera un seul sur la terre de la Liberté, il conspirera contre elle. Vous les voyez toujours à la tête des complots. Ce sont ces scélérats qui nous ont suscité la malheureuse guerre de la Vendée; ce sont eux qui voulaient renouveler ici les mêmes désastres. Les républicains sont en présence de ces conspirateurs royalistes, doivent-ils attendre leurs coups pour les frapper et les anéantir ?

Nous vous soumettons, Citoyens collègues, ces réflexions dictées par l'expérience de nos premiers malheurs et par notre désir de voir enfin la liberté délivrée de tous les ennemis. S. et F. »

CAVAIGNAC, PINET aîné.

38

DELMAS. Je demande la parole pour une motion d'ordre. Les membres de la Convention qui le sont en même temps des comités y sont occupés jusqu'à deux ou trois heures; je demande qu'ils soient invités à se rendre sur-le-champ dans le sein de la Convention.

Cette proposition est adoptée (1).

LE PRESIDENT donne des ordres à cet effet (2) par des huissiers (3).

LEGENDRE. Citoyens, quatre membres de cette assemblée sont arrêtés de cette nuit (4). Je sais que Danton en est un; j'ignore les noms des autres. Qu'importe leurs noms s'ils sont coupables? Mais, citoyens, je viens demander que les membres arrêtés soient traduits à la barre, où vous les entendrez, et où ils seront accusés ou absous par vous.

Citoyens, je ne suis que le fruit du génie de la liberté; je suis uniquement son ouvrage, et je ne développerai qu'avec une grande simplicité la proposition que je vous fais. Mon éducation n'est point l'ouvrage des hommes, elle n'est que l'ouvrage de la nature; n'attendez de moi que l'explosion d'un sentiment.

Citoyens, je le déclare, je crois Danton aussi pur que moi, et je ne pense pas que qui que ce soit me puisse reprocher un acte qui blesse la probité la plus scrupuleuse... (*Des murmures interrompent l'orateur.*)

CLAUZEL, Président, maintiens la liberté des opinions.

LE PRESIDENT. Oui, je maintiendrai la liberté des opinions; oui, chacun dira librement ce qu'il pense : nous resterons tous ici pour sauver la liberté. (*On applaudit*) (5). *L'assemblée se lève; elle en fait le serment* (6). Qu'on cesse

de faire des interpellations particulières; je rappelle à nos collègues que nous sommes ici pour le peuple; ne nous occupons donc pas des individus, mais de la chose publique. Que les amis de la révolution prouvent encore aujourd'hui leur amour pour la liberté. La Convention prononcera sur les opinions émises par chacun de ses membres. Je proclamerai les décrets qu'elle aura rendus pour le maintien de la liberté et de l'égalité. (*Vifs applaudissements.*)

LEGENDRE. Je n'apostropherai aucun membre des comités de salut public et de sûreté générale; mais j'ai le droit de craindre que des haines particulières et des passions individuelles n'arrachent à la liberté des hommes qui lui ont rendu les plus grands, les plus utiles services. Il m'appartient de dire cela de l'homme qui, en 1792, fit lever la France entière par les mesures énergiques dont il se servit pour ébranler le peuple, de l'homme qui fit décréter la peine de mort contre quiconque ne donnerait pas ses armes ou n'irait pas en frapper l'ennemi.

L'ennemi était alors aux portes de Paris : Danton vint, et ses idées sauvèrent la patrie.

J'avoue que je ne puis le croire coupable, et ici je veux rappeler le serment que nous nous fîmes en 90, qui engagea celui de nous deux qui verrait l'autre survivre à son attachement pour la cause du peuple à le poignarder sur-le-champ, et dont j'aime à me souvenir aujourd'hui. Je le répète, je crois Danton aussi pur que moi. Il est dans les fers depuis cette nuit; on a craint sans doute que ses réponses ne détruisissent les accusations dirigées contre lui. Je demande en conséquence qu'avant que vous entendiez aucun rapport les détenus soient mandés et entendus (1). (*Vifs applaudissements.*)

Aux voix! Aux voix! dit-on (2).

FAYAU. Je combats la motion faite par Legendre. Il me semble que la Convention ne peut jamais avoir deux poids et deux mesures. Citoyens, j'entends dire autour de moi que c'est nous faire assassiner les uns les autres. J'observe d'abord, avec la juste indignation que m'inspire ce propos, qui n'aurait jamais dû sortir de la bouche d'un ami de la liberté, que c'est la justice nationale qui s'exerce, et que, si nous avons à gémir, c'est de voir un si grand nombre de traîtres.

Remarquez d'ailleurs que déjà les présumés sont coupables aux yeux de vos comités de salut public et de sûreté générale, investis de votre confiance, qui les ont fait arrêter. Je demande maintenant quelle est la loi qui fixe la marche de la Convention. Existe-t-il un décret qui porte que les prévenus seront traduits à la barre pour être entendus? Non; mais il est décrété que les comités vous feront un rapport des mesures qu'ils auront prises pour assurer la tranquillité publique et affermir la liberté,

(1) *Mon.*, XX, 95. « Cette motion est applaudie par quelques membres » (*J. Perlet*, n° 556).

(2) *M.U.*, XXXVIII, 190. Audouin insiste (*J. univ.*, n° 1589) : « Je crus apercevoir le plan de détruire le comité de salut public dans cette séance; mais nous étions une poignée d'hommes résolus à demander l'appel nominal pour connaître les désorganiseurs du gouvernement ».

(1) *Mon.*, XX, 94; *Débats*, n° 558, p. 180; *F.S.P.*, n° 272; *J. Perlet*, n° 556; *Batave*, n° 410; *J. Mont.*, n° 139; *M.U.*, XXXVIII, 189. Pour quelques jours, la motion de Delmas se placerait à l'arrivée de Saint-Just.

(2) *Ann. patr.*, n° 455.

(3) *Débats*, n° 558, p. 180.

(4) *Le J. univ.* (n° 1589) signale à ce propos : « Il est utile de dire qu'à l'ouverture de la séance, ou plutôt avant qu'elle ne s'ouvrit, tel et tel membre chuchottait ces mots : Mais nous n'avons pas aboli Capet pour être despotisés par le comité de salut public, mais par-ci, mais par-là, etc. Je demande le sujet de ces plaintes, de cette colère. Comment, dit-on, on a arrêté cette nuit Danton, Lacroix, Camille Desmoulins, Philippeaux; on veut détruire la représentation nationale, et autres propos de cette méchanceté ou de cette stupidité ».

(5) *Mon.*, XX, 94; *Débats*, n° 558, p. 180; *M.U.*, XXXVIII, 189-90; *F.S.P.*, n° 272; *J. Mont.*, n° 139; *Batave*, n° 410; *C. Eg.*, n° 591; *J. Perlet*, n° 556; *J. Sablier*, n° 1230; *C. univ.*, 13 germ.

(6) *Ann. patr.*, n° 455; *M.U.*, XXXVIII, 190.